

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 10 NOVEMBRE 2023**

La séance est ouverte à 17h.

Le quorum pour 15 élus en exercice est de 8 élus.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par Mme Marie CORNEILLE, Vice-Présidente :

**Présents :**

Membres du Conseil d'Administration (11) : Mme Martine BATAIL, Mme Marie CORNEILLE, M. Eric DEHLING, Mme Nadia EL HAJJAJI, Mme Christiane KOBEL, M. Henri METZGER, Mme Ada NUSSWITZ, M. Alfred OBERLIN, Mme Khadija OUROUH, Mme Cécile SORIN, Mme Huguette TURF-DARIUS

**Procurations :**

- Mme Michèle LUTZ a donné procuration à Marie CORNEILLE
- M. Alain COUCHOT a donné procuration à Alfred OBERLIN
- M. François GILLET a donné procuration à Ada NUSSWITZ

**Absent non représenté :**

M. Antoine EHRET

Mme Florence GASSER, Directrice du CCAS, fait fonction de secrétaire de séance.

Assiste également à la séance, Mme Delphine STRAUB, responsable de l'administration du CCAS.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 NOVEMBRE 2023**

N° Ordre	Délibération	Objet
1		Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023
2		Chantiers prioritaires Mulhouse Solidaire : point d'étape
3	N°2023-52	Débat d'Orientation Budgétaire 2024
4	N°2023-53	Aide alimentaire : projet Mieux manger à Mulhouse
5	N°2023-54	Fonds de Solidarité pour le Logement volet énergie : convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CCAS de Mulhouse
6	N°2023-55	Plan Logement d'Abord : contribution du CCAS
7	N°2023-56	Olympiades des seniors à domicile
8	N°2023-57	Santé : Unité mobile de prévention et de dépistage
9	N°2023-58	Veille sociale : convention avec la Préfecture du Haut-Rhin
10	N°2023-51	Rapport fait au CA des décisions prises par délégation

Mme le Vice-Président remercie l'ensemble des membres présents à cette dixième séance du conseil d'administration du CCAS. Elle excuse Mme Michèle LUTZ, Présidente qui lui a donné procuration, M. Alain COUCHOT qui a donné procuration à Alfred OBERLIN et M. François GILLET qui a donné procuration à Ada NUSSWITZ.

Le quorum étant atteint, Mme le Vice-Président déclare la séance ouverte.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023 :

Suite à la transmission du projet de compte-rendu de la séance du 29 septembre 2023, Mesdames TURF-DARIUS et NUSSWITZ ont transmis les observations suivantes.

- Mme Turf-Darius propose de moduler ses propos reformulés en page 12, à l'occasion de l'échange du Conseil sur les difficultés avec la CAF.

**Extrait du CR :** Mme TURF-DARIUS observe malgré tout de gros problème de communication avec la CAF. Des associations ont rédigé un plaidoyer pour tenter d'améliorer les choses. Elle se propose de le transmettre au Conseil d'Administration.

**Nous proposons de modifier ainsi :** Mme Turf -Darius indique que sur le terrain les associations rencontrent de nombreuses difficultés dans leurs relations avec la CAF. Une rencontre a été organisée au niveau local et national pour évoquer des situations concrètes. Mme Turf-Darius propose de réaliser un point oral lors d'un prochain conseil d'administration à ce sujet.

- Madame Nusswitz nous a rappelé ses deux suggestions, qui n'ont pas été reprises au compte-rendu :

- d'abord le souhait que les membres du CA qui le souhaitent, puissent participer à une commission d'attribution d'aide financière, afin de mieux en comprendre le fonctionnement,
- ensuite le souhait que soit élaboré à moyen ou long terme, eu égard au travail que cela représente, un listing de toutes les activités/actions effectuées/proposées par le CCAS ; cela pour une meilleure visibilité par l'ensemble des membres du CA.

Il est proposé de ne pas modifier le compte-rendu de septembre, mais d'apporter dès maintenant des réponses à ces deux propositions, réponses qui seront par conséquent mentionnées au compte-rendu de la séance d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les deux propositions formulées par Mme Nusswitz :

- Après vérification du cadre régissant la commission de secours et le fonctionnement du CA, il ne va pas être possible pour les membres du conseil d'assister à une commission de secours. Le CCAS a en effet approuvé un règlement intérieur et un règlement des aides sociales facultatives qui préservent au maximum la confidentialité des informations que les usagers livrent aux travailleurs sociaux qui instruisent leurs demandes. Le seul administrateur membre de la commission de secours est le vice-président, qui prend et signe les décisions. Le CA est représenté, d'ailleurs par Mme Nusswitz, au sein de la commission de recours, mais celle-ci n'a encore jamais eu à se réunir car pour le moment le recours hiérarchique s'est avéré suffisant.

Il est donc proposé qu'à l'occasion d'un prochain Conseil, par exemple celui qui examinera le rapport d'activité 2023, un focus soit fait de façon fine sur la délivrance d'aides sociales facultatives, et à cette occasion une présentation du « parcours de la demande » qui éclairera sur le fonctionnement, au quotidien, de cette mission du CCAS.

M. Henri METZGER souhaite connaître la légitimité du CCAS de Mulhouse pour interroger l'Etat au sujet de l'inquiétude des médecins sur la disparition de l'aide médicale d'Etat.

Mme Florence GASSE indique que le CCAS n'est pas une instance politique. L'association des cadres territoriaux de l'action sociale s'est déjà émue de cette question et l'a portée auprès des Ministres référents.

A la question de Mme Nadia El HAJJAJI concernant l'intervention du CCAS sur la suppression des prestations sociales pour les personnes en France depuis moins de 5 ans, Mme Christiane KOBEL répond que c'est à la Ville de Mulhouse d'intervenir.

Mme le Vice-Président va voir ce qu'il est possible de faire au niveau de la Ville de Mulhouse.

- Pour ce qui concerne le listing des activités du CCAS dont pourraient disposer les administrateurs, c'est en effet un énorme travail qui a déjà été entamé. Sa finalisation prendra encore quelques mois et il n'est pour le moment pas possible d'annoncer un délai de

finalisation, surtout avec les changements qui s'annoncent. La priorité de la nouvelle direction devra être d'abord de prendre ses marques et de poursuivre la conduite des projets à forts enjeux, notamment les chantiers de Mulhouse Solidaire.

A propos des changements de Direction, point également évoqué le 29 septembre la succession de Mme Florence GASSER a été décidée mi-octobre. C'est la candidature d'Aubierge APPOLINAIRE, l'actuelle cheffe du service Solidarité, Secours et Insertion du CCAS, qui a été retenue. Celle-ci prendra ses fonctions dès le 2 janvier 2024. Avec l'accord des administrateurs, Mme APPOLINAIRE sera conviée à assister à la prochaine séance du conseil d'administration, le 15 décembre afin de faire le passage de relais officiel.

Le recrutement est en cours pour le remplacement d'Aubierge APPOLINAIRE.

Le compte-rendu est approuvé avec les modifications évoquées plus tôt.

## **2. Chantiers prioritaires Mulhouse Solidaire : point d'étape**

En préambule au rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024 il est proposé un point d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle de Mulhouse Solidaire, en particulier des chantiers prioritaires retenus.

Mme Florence GASSER présente le diaporama « *Mulhouse Solidaire : Mise en œuvre des chantiers prioritaires, Point d'étape au Conseil d'Administration du CCAS* »

Concernant le repérage et la prise en charge des personnes en situation d'isolement et de vulnérabilité, M. Henri METZGER souhaite connaître la manière utilisée afin d'identifier, de prendre contact avec les personnes âgées.

Pour Mme Florence GASSER le réseau « bien vieillir » existe déjà et les structures travaillent déjà ensemble. Il reste à sécuriser la partie vigilance de proximité, les alertes et mettre en place des outils de suivi. Ce travail est déjà en partie réalisé par la Clé des Ainés et les élus Mulhousiens. On constate également que les commerçants signalent déjà des personnes âgées vulnérables à la Clé des Ainés.

Ce nouveau dispositif permettra d'étoffer le registre des personnes vulnérables, utilisé notamment lors du déclenchement du plan canicule. Le partage d'information devra permettre d'utiliser ce registre pour d'autres actions.

M. Alfred OBERLIN souligne l'énorme travail réalisé par les différentes associations, l'entraide semble bien fonctionner à Mulhouse, de manière spontanée. Les médecins, kinésithérapeutes et pharmaciens ... pourraient être intégrés aux démarches de signalement de manière gratuite.

Concernant le point sur la construction du réseau des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique, M. Henri METZGER souhaite savoir ce qui freine la création d'un SLIME au niveau du Haut-Rhin puisque l'outil semble intéressant dans le Bas-Rhin. La précarité énergétique renvoie vers de nombreuses choses (accès au logement, isolation du logement..).

Mme Cécile SORNIN fait également le lien avec les gros enjeux du renouvellement urbain.

Selon Mme Marie CORNEILLE il s'agit d'une stratégie de lissage des dispositifs au niveau de la CEA.

Mme Florence GASSER indique que la place du CCAS de Mulhouse doit se définir autour du rôle des travailleurs sociaux dans ce domaine puisque la lutte contre les passoires thermiques n'est pas du ressort du CCAS de Mulhouse.

Lors des groupes de travail – quelle que soit la thématique abordée – Mme Marie CORNEILLE rappelle l'importance de définir la plus-value possible de l'intervention du CCAS dans les dispositifs existants sans aller dans des champs de compétences qui ne sont pas les siens.

Mme TURF-DARIUS rajoute qu'il existe un service spécialisé dans les économies d'énergies à la chambre de consommations. Elle va évoquer la question de leur interaction avec le SLIME du Bas-Rhin sur ces thématiques lors du prochain comité d'administration (écogestes ...).

Des choses existent également pour faciliter la compréhension des factures d'énergies.

M. Henri METZGER souhaite également savoir si le CCAS de Mulhouse peut fournir des habits chauds et confortables pour accompagner la baisse de la température des logements.

Selon Mme Florence GASSER cela peut être un projet pour le prochain mandat : après l'aide alimentaire, développer l'aide vestimentaire.

Mme El HAJJAJI souhaite participer au groupe de travail insertion sociale et professionnelle, notamment en lien avec la loi plein emploi.

Sur les questions de santé mentale M. Henri METZGER rajoute que les acteurs de ce secteur sont très sollicités et qu'il est très compliqué de trouver des pilotes de projets. Un professeur en pédopsychiatrie a été récemment embauché au GHRMSA ce qui permettra de redynamiser un réseau transversal des acteurs du secteur. M. Henri METZGER tente de le rencontrer prochainement pour évoquer le réseau Mulhousien de santé.

Mme TURF-DARIUS indique que des formations ont également été proposées aux acteurs, ce qui permet de multiplier la sensibilisation à cette problématique.

### **3. Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

Conformément aux dispositions légales et alors que la prochaine séance du conseil d'administration sera en partie consacrée au vote du budget primitif 2024 de l'établissement, il appartient à Mme Marie CORNEILLE de présenter les éléments de contexte et de cadrage de celui-ci.

Ils sont retracés dans le rapport qui a été transmis dans la liasse des délibérations.

Pour l'élaboration du budget 2024, trois grandes lignes servent de guide :

- assurer, pour les citoyens et nos usagers, la continuité et l'adaptation des actions,
  - engager la mise en œuvre des chantiers prioritaires du mandat,
  - gérer nos ressources dans le respect des contraintes qui pèsent sur nos financeurs en matière de maîtrise des dépenses publiques.
- Sur ce dernier point, compte-tenu de l'objet du CCAS, de la situation économique et du pouvoir d'achat en baisse pour beaucoup de foyers, la réduction des dépenses n'est pas envisageable, l'enjeu est de contenir l'augmentation.

Mme Florence GASSEY présente les grandes lignes des perspectives budgétaires 2024 avec le diaporama de présentation.

Elle indique qu'il reste encore des incertitudes sur les enveloppes de subventions et insiste sur la pression constante exercée par l'Etat sur les collectivités locales et les contraintes sur les dotations. Le CCAS, même s'il sollicite de nombreuses subventions auprès des partenaires financiers, dépend majoritairement de la subvention d'équilibre de la Ville de Mulhouse.

2023 est la première année budgétaire complète du CCAS. Il reste des ajustements à faire afin de fiabiliser les estimatifs de budget. L'excédent qui se dégage de l'exercice 2023 est inférieur à celui de 2022 compte-tenu de revalorisations salariales importantes notamment. Le contexte est contraint et nécessite une grande vigilance.

Mme Marie CORNEILLE termine la présentation du rapport en listant l'évolution envisagée des dépenses, service par service. Mis au regard du projet d'établissement, les enjeux de la préparation du budget 2024 résident dans la capacité à mobiliser les recettes nécessaires au développement des nouveaux projets, et à la mobilisation des ressources humaines nécessaires.

La plupart des chantiers prioritaires issus de la démarche Mulhouse Solidaire vont passer, en 2024, à une phase de mise en œuvre concrète :

- le pilotage du projet Mieux manger à Mulhouse, projet éminemment transverse santé/social,
- la coordination d'un réseau de lutte contre l'isolement des personnes âgées,
- la création d'un réseau d'appui à la parentalité,
- le renforcement de notre action en faveur de l'accès et du maintien au logement,
- le dispositif mobile de dépistage dans les quartiers et les ambassadeurs-santé,
- la création d'une maison des 1000 premiers jours.

Il est important de souligner que l'on note une réelle difficulté de recrutement des travailleurs sociaux liée à une réelle désaffection des candidats. Cela devient problématique car les besoins des Mulhousiens ne baissent pas.

Mme Marie CORNEILLE est très fière de voir la manière dont les élus et les agents ont, collectivement, relevés le défi du passage à l'acte, aussi rapidement. De nombreux challenges ont été relevés depuis la création du CCAS et la mise en œuvre de la démarche

Mulhouse Solidaire. Les agents sont sur le front sur de nombreuses thématiques. Il s'agit d'une grosse machine qui s'est mise en route depuis octobre 21.

Mme Florence GASSE est remerciée ainsi que ses cheffes de services et l'ensemble des agents qui constituent une équipe formidable qui garde le sourire malgré les contraintes. Déployer autant de projets structurants, de façon partenariale, dans une contrainte budgétaire aussi forte, démontre leur engagement et leur talent. Il s'agit d'un engagement transverse avec les associations, les partenaires. Il s'agit d'une démarche novatrice très appréciée.

Après délibération et vote, le rapport d'orientations budgétaires 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### **4. Aide alimentaire : projet Mieux manger à Mulhouse**

Comme évoqué lors de l'étape sur la mise en œuvre des chantiers prioritaires, les équipes du CCAS ont saisi l'opportunité d'un financement de l'Etat en faveur de la qualité de l'alimentation des personnes vulnérables ou précaires.

La question de l'alimentation a tenu une place importante et transversale dans la démarche Mulhouse Solidaire et a abouti à l'identification d'objectifs d'amélioration de l'accès pour tous à une alimentation de qualité.

Dans le champ de l'action que souhaite mener le CCAS en faveur de l'accès aux droits et aux moyens de subsistance, un de ses objectifs stratégiques prévoit de coordonner l'aide alimentaire et de développer la coopération, les partenariats et les projets entre les personnes accompagnées, les acteurs associatifs et les institutions du territoire. Il s'agit d'un des chantiers prioritaires retenus par le Conseil d'Administration à l'issue de la démarche Mulhouse Solidaire.

De même, en matière de santé, l'un des objectifs généraux de la promotion de comportements favorables à la santé vise un meilleur accès des Mulhousiens à une alimentation saine.

Parallèlement aux travaux du groupe de travail qui réfléchit, à Mulhouse, à la coordination de l'aide alimentaire, l'Etat a lancé un appel à projet « Mieux manger pour tous ! ». Sa déclinaison régionale vise à améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire, soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires, permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire et réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.

La convergence des objectifs de cet appel à projet avec ceux du CCAS de Mulhouse a conduits à soumettre un projet mulhousien. L'appel à projets « Mieux manger pour tous ! » est le levier pour décliner de façon opérationnelle les enjeux identifiés localement. Il va permettre de travailler sur les deux axes de progrès majeurs identifiés tant par les acteurs du champ de l'aide alimentaire que ceux de l'éducation à la santé :

- ✓ Améliorer l'accès à une alimentation de qualité à faible coût
  - Faire évoluer les produits disponibles auprès des acteurs de l'aide alimentaire : plus de frais, plus de bio, plus de légumineuses, ...
  - Identifier les évolutions nécessaires du système d'aide alimentaire : diagnostic et plan d'action pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux différentes formes d'aide alimentaire.
  - Développer les partenariats des structures d'aide alimentaire avec les producteurs locaux pour augmenter le volume et la qualité des produits (inscription de la démarche dans le PAT m2A et Sud Alsace, partenariat avec Bio en Grand Est, développement de groupements d'achat sur le modèle du réseau VRAC, ...)
- ✓ Développer l'usage des produits bruts par les publics vulnérables
  - Multiplier les lieux et les occasions de tester, essayer, pratiquer le fait maison,
  - Soutenir le développement d'actions qui permettent aux usagers de s'approprier les produits bruts et frais : ateliers cuisine, intervention de diététiciens, mémoires familiales et culturelles, mais aussi groupements d'achats et initiatives permettant aux habitants de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable, reposant sur le collectif et les dynamiques locales pour faire face à la précarité et proposant un autre rapport à la consommation et à la santé.
  - Développer les connaissances nutritionnelles des acteurs de l'aide alimentaire et des publics.

Le projet du CCAS a été retenu par le comité régional interservices de l'Etat. Il sera subventionné à hauteur de 95 000 €, répartis sur les exercices 2023 à 2025.

Ce financement permettra le recrutement d'un chef de projet « Qualité de l'aide alimentaire » et ainsi de déployer un véritable programme partenarial d'accès des plus vulnérables à une alimentation de qualité.

Le Contrat Local de santé est également mobilisé, afin de susciter le déploiement d'actions visant l'usage des produits brut par les publics touchés.

La perception de la subvention qui est attribuée au CCAS suppose la conclusion d'une convention avec l'Etat.

A la question de M. Eric DEHLING concernant le financement du projet mentionné à l'annexe de la convention, Mme Florence GASSER explique que les financements publics sont à entendre tout financement confondus. Dans le budget global du projet il y a également un financement de l'ARS et du régime local de l'assurance maladie sur la partie liée à l'utilisation des produits frais et sains.

Pour Henri METZGER ces actions pourront être couplées à la formation des acteurs de santé. A sa question sur les modalités de lancement du projet Mme Florence GASSER indique que le recrutement et donc le lancement des actions étaient liés au financement du poste. Cela pourra se faire à présent.

Mme Christiane KOBEL souhaite que les administrateurs du CCAS puissent avoir l'information en priorité (processus, calendrier global), puis les associations afin de lier les actions. Mme Marie CORNEILLE rassure Mme Christiane KOBEL en précisant que les groupes de travail, le COPIL de l'aide alimentaire, les acteurs du champ de la production sont informés dès le lancement des chantiers prioritaires. C'est extrêmement transversal afin d'arriver à une alimentation plus abordable pour tous, plus digne et de meilleure qualité. Cela demande de l'ingénierie, des actions et faciliter le changement de pratiques des familles.

A la question de M. Eric DEHLING sur le profil du candidat recherché, Mme Florence GASSER indique que le CCAS de Mulhouse recherche un chargé de mission ou un travailleur social. La formation particulière dans le domaine de l'alimentation n'est pas nécessaire. L'objectif est de savoir faire travailler ensemble.

M. Henri METZGER souhaite également savoir si ce chef de projet pourra intervenir dans le domaine de la santé afin de travailler en transversalité avec les ambassadeurs de santé. Pour Mme Florence GASSER ce projet englobe les enjeux de coordination de l'aide alimentaire du champ social et ceux de l'alimentation du CLS. Le projet est financé par l'appel à projet du contrat local de santé. A ce titre l'ARS et le Régime Local d'Assurance Maladie vont financer des actions sur le mieux manger (formation, diététicien)

Mme Christiane KOBEL s'inquiète de la superposition des acteurs, de l'évaluation des actions en lien avec les usagers, les gens du terrain. Mme Marie CORNEILLE indique que l'état des lieux est déjà fait au niveau du COPIL de l'aide alimentaire et permet d'échanger sur les pratiques. Pour M. Henri METZGER cette problématique nécessite un énorme travail pour relancer les actions et les acteurs. Selon lui 90% des gens qui vivent dans la précarité, dans une pauvreté relative, mangent « de la merde ». Pour la population il y a un écroulement de l'utilisation du bio. Il convient de trouver une articulation pour le rendre accessible. Le conseil d'administration du CCAS sera un des lieux pour avoir des retours, savoir ce qui existe sur le territoire. Il y a un enjeu majeur d'alliance avec les producteurs locaux, de coordination des acteurs pour permettre aux bénéficiaires d'avoir une alimentation plus saine et en quantité suffisante.

Après délibération et vote la délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **5. Fonds de Solidarité pour le Logement volet énergie : convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CCAS de Mulhouse**

Conformément à la Loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, la Collectivité européenne d'Alsace pilote un Fonds de Solidarité pour le Logement qui a pour objet d'accorder, dans les conditions définies par son règlement intérieur, des aides au titre des dettes de loyer et de factures d'énergie, d'eau, de téléphone et d'accès internet à des personnes en difficultés, mais également de prendre en charge des mesures d'accompagnement social, individuelles ou collectives, liées au logement (FSL Energie).

Sur le territoire de Mulhouse, le CCAS, qui prend la suite de la Ville, est opérateur pour le compte de la CeA de la gestion du FSL sur son volet énergie. Ce partenariat fait l'objet d'une convention qui est soumise à votre approbation.

Le CCAS de Mulhouse, au titre du secrétariat délégué FSL « Volet Energie », assure la réception et l'instruction des demandes d'aides financières au titre d'impayés d'énergie, formulées par les travailleurs sociaux du territoire de Mulhouse, la signature des décisions d'accord, la transmission des décisions aux parties prenantes et le suivi du dispositif.

Par ailleurs, le CCAS gère un dispositif d'aides préventives pour les clients d'EDF, pour l'ensemble du territoire départemental. Il s'agit d'aides financières d'un montant maximum de 150 € permettant de régler une facture et, ainsi, d'éviter les impayés.

Pour ces deux missions, la CeA attribue au CCAS une subvention de 55 360 € qui nécessite une convention et donc une délibération.

Mme El HAJJAJI souhaite avoir des explications plus précises sur les modalités d'octroi de cette aide financière. Mme Florence GASSER précise que la CeA a confié au CCAS la gestion du volet FSL sur le territoire. Il y a deux objets à la convention : le financement d'un poste et la gestion du dispositif d'aide préventive EDF (150 € par ménage demandeur).

A la question de Mme El HAJJAJI portant sur le versement de 300 à 400 € sur les gros rappels de charge d'énergie, Mme Florence GASSER transmettra la réponse ultérieurement.

Après délibération et vote la délibération est approuvée à la majorité des suffrages exprimés. Mme EL HAJJAJI s'abstient.

## **6. Plan Logement d'Abord : contribution du CCAS**

Lancé en septembre 2017, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile.

Le plan Logement d'Abord vise en effet à permettre aux personnes sans domicile fixe ou en situation d'hébergement précaire l'accès direct à un logement sans « transiter » par les différents échelons de l'hébergement d'urgence et d'insertion. Cet accès au logement, accompagné de façon soutenue par des professionnels dédiés, doit permettre aux personnes de s'insérer plus et mieux dans leur immeuble, leur quartier, d'améliorer ainsi le savoir habiter des personnes et de soutenir leur trajectoire d'insertion sociale et professionnelle.

Au printemps 2018, la Ville de Mulhouse a été retenue, avec 23 autres collectivités, par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (la DIHAL) pour mettre en œuvre de façon accélérée le Logement d'Abord sur son territoire. Aux côtés de m2A, de la DDCSPP68, du Département du Haut-Rhin, de l'Agence Régionale de Santé et des associations de ce champ, elle s'est engagée dans un programme d'action ambitieux, à la hauteur des enjeux du territoire en matière de logement des personnes sans-abris ou mal logées. Elle était le coordinateur de l'ensemble du programme et le maître d'ouvrage des actions visant l'accès des publics au dispositif, leur solvabilisation et l'expérimentation de méthodes innovantes d'accompagnement. Elle s'est par ailleurs chargée de conduire et tester une méthode de prévention des expulsions locatives.

En 2022, le pilotage de la politique du Logement d'abord a fait l'objet d'une évolution majeure avec la création du Service public de la rue au logement (SPRULO). Le SPRULO est devenu le nouveau cadre d'actions du Logement d'abord et a pour ambition de dépasser la forme expérimentale locale pour envisager un déploiement sur l'ensemble du territoire national. Au niveau local, en co-pilotage avec l'Etat, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est devenu la clé de voûte du SPRULO. Dans le Haut-Rhin, le SPRULO 68 a été déployé par le Préfet dès le 30 novembre 2022. La Ville et le CCAS de Mulhouse siègent au comité stratégique partenarial.

L'année 2023 est donc une année de transition pour passer de la mise en œuvre accélérée à Mulhouse à une mise en œuvre davantage pérenne sur l'ensemble du département du Haut-Rhin.

Dans ce nouveau cadre, le CCAS de Mulhouse est chargé de poursuivre son action de prévention des expulsions locatives, d'accompagnement des personnes en situation complexe d'accès ou de maintien au logement et de solvabilisation des publics.

A ce titre, il percevra une subvention de l'Etat à hauteur de 73 000 €, représentant :

- 50 000 € pour la prolongation de la mission de prévention des expulsions locatives. Le professionnel en charge de cette mission accompagne au plan social et budgétaire des ménages en impayés de loyers. Le premier axe de travail est de permettre le rétablissement des droits sociaux, le second de reprendre le paiement du loyer pour à terme éviter une expulsion locative effective, soit par le maintien en logement, soit par un relogement,

- 10 000 € pour le renforcement de la Mission logement du CCAS. Le professionnel de ce poste accompagne des ménages faisant face à un sinistre, une expulsion locative effective, un péril, une situation d'insalubrité, un syndrome de Diogène et/ou toute situation rendant complexe l'accès et/ou le maintien au logement. L'intervention doit permettre à minima une mise à l'abri, à maxima un relogement.

- 13 000 € pour le Fonds de solvabilisation Logement d'abord. Ce fonds au profit de publics en précarité permet de financer tout type de dépenses liées à l'accès ou au maintien dans le logement en l'absence ou l'insuffisance de la réponse du droit commun (FSL, CAF, etc.). Il est intégré aux crédits destinés aux secours et mobilisé via la commission ad hoc.

La perception de cette subvention suppose la conclusion d'une convention avec l'Etat, représenté par la direction départementale de l'emploi, du travail, de la solidarité et de la protection des populations (la DDETSP).

Après délibération et vote la délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## 7. Olympiades des séniors à domicile

M. Alfred OBERLIN présente l'action réalisée au sein du CCAS de Mulhouse par le service Santé, Seniors et Handicap qui dispose d'une longue et riche expérience de mise en œuvre d'actions collectives et partenariales de prévention en direction des seniors qui vivent à domicile. Impliquée dans la démarche Ville Amie des Aînés depuis de nombreuses années, la Ville de Mulhouse a établi un plan d'action pluriannuel dans les 8 thématiques identifiées par l'OMS comme étant des axes prioritaires pour favoriser le bien-vieillir.

En 2022, le service a notamment contribué à la réalisation d'actions dans les domaines de la lutte contre l'isolement des seniors avec des actions variées comme « Et si on sortait à la Filature », des ciné-débats seniors, des événements festifs ..., la lutte contre la fracture numérique avec des actions individuelles et collectives, et la prévention santé...

Par ailleurs, Le Haut Comité en Santé Publique fait état, suite aux confinements et autres restrictions, d'une augmentation préoccupante de la sédentarité et l'inactivité des seniors. Cette problématique majeure de santé publique met en évidence l'importance de la promotion de l'activité physique adaptée pour réduire le risque de chute, préserver l'autonomie et favoriser le bien vieillir chez soi. Plus précisément, l'ensemble des enquêtes ont mis en évidence, lors des confinements, une diminution de l'activité physique pour une personne sur deux et une augmentation du temps de sédentarité pour les deux tiers environ. Environ une personne sur cinq a déclaré avoir augmenté son temps d'activité physique.

La crise sanitaire a également fortement impacté la participation sociale des seniors et l'isolement s'est aggravé. Cela a des effets supplémentaires sur le maintien de l'autonomie, le maintien de la mobilité et la santé mentale. Il semble essentiel de développer des projets permettant de remobiliser les personnes tant sur le plan physique que social.

La Ville de Mulhouse est labellisée « Terre de Jeux 2024 » et s'engage ainsi dans une dynamique de promotion du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Afin d'inclure les seniors de plus de 60 ans dans cette dynamique territoriale, le CCAS de Mulhouse a décidé de porter un projet sportif et ludique à dimension partenariale. Il s'agit d'associer un challenge sportif à des conférences santé tout en favorisant la rencontre entre les personnes issues de structures et de quartiers différents. Les EHPAD du Haut Rhin organisent les Olympiades des aînés depuis 2009. Il a semblé pertinent de créer une dynamique territoriale autour de la pratique sportive des seniors.

Le collectif « Bien Vivre et Bien Vieillir à Mulhouse » qui regroupe de nombreuses structures mulhousiennes œuvrant dans le champ de l'accompagnement de la personne âgée a souhaité développer un projet de promotion de l'activité physique (en lien avec les Jeux Olympiques 2024 qui auront lieu à Paris) à destination des seniors vivant à domicile. Ainsi, des résidences autonomies, des résidences services, des centres socioculturels et la Maison du Temps libre se sont associés au CCAS de Mulhouse pour créer le projet des Olympiades des seniors à domicile.

Chaque structure engagée dans le projet constituera un groupe de 5 à 8 personnes qui se retrouveront pour un entraînement hebdomadaire d'une heure encadré par un professeur d'Activité Physique Adaptée de janvier à avril 2024. Une finale conviviale sera organisée en mai 2024 afin de débattre les vainqueurs. Les challenges sportifs seront identiques en EHPAD et dans le cadre de ce projet mais adaptés aux capacités physiques du public cible.

Au-delà de l'aspect sportif, le collectif Bien Vivre et Bien Vieillir a souhaité proposer des conférences autour de thématiques santé : prévention de la dénutrition ; prévention du diabète, de l'hypertension et des troubles cardiovasculaires ; prévention des troubles cognitifs. Ces ateliers seront animés par des professionnels et permettront aux participants de se rencontrer. Un temps festif sera également organisé au mois de février dans l'optique de tisser des liens sociaux et de fédérer autour du challenge sportif. Le CCAS de Mulhouse porte le projet et en assurera la coordination, la communication, la gestion budgétaire, le recrutement et la mise à disposition des intervenants, l'organisation du temps fort et les achats.

Les structures engagées dans le projet sont les centres sociaux et socio-culturels AFSCO, PAX, Porte du Miroir, Lavoisier-Brustlein, Drouot, Les résidences Domitys, Les Girandières, Amaelles et la Maison du Temps Libre.

Le CCAS souhaite profiter de l'originalité et de l'ampleur territoriale de ce projet pour faire la promotion de l'activité physique et de la prévention santé pour favoriser le bien vieillir. L'engagement de nombreux partenaires va permettre de diffuser les messages de prévention à l'échelle de la ville. Lors de la finale, les associations sportives engagées dans la dynamique Mulhouse Sport Santé seront invitées pour présenter les activités proposées et inciter les seniors à s'inscrire dans la continuité de la dynamique sportive engagée via ce projet. De plus, l'inscription de ce projet dans « Terre de Jeux 2024 » permettra de bénéficier d'une couverture médiatique exceptionnelle valorisant ainsi l'implication des partenaires, des financeurs et de la Ville en faveur du bien vieillir à Mulhouse.

Ce projet a été retenu par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Il est subventionné à hauteur de 24 860 €. La perception de cette subvention suppose la conclusion d'une convention avec la Collectivité européenne d'Alsace.

Mme Marie CORNEILLE salue ce beau projet. M. Alfred OBERLIN rajoute que les épreuves seront adaptées aux possibilités des participants, c'est une vraie démarche *d'aller vers* le public de plus de 60 ans. C'est une belle action de prévention.

Mme Martine BATAIL confirme que les participants sont fortement mobilisés par ce projet, cela les stimule même si la finale n'est – pour le moment- pas organisée à Paris.

Au-delà de la pratique sportive, cette action permettra de rompre l'isolement des personnes âgées et de s'emparer, de participer à cet évènement national.

Mme Khadija OUROUH souhaite rajouter le Centre Papin à cet évènement sportif car des séniors sont intéressés.

Après délibération et vote la délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **8. Santé : Unité mobile de prévention et de dépistage :**

La parole est donnée à Henri Metzger

Cette unité mobile de prévention et de dépistage trouve sa naissance dans le constat que les messages de préventions malgré le travail en réseau arrivent difficilement vers certains publics et a du mal à être approprié, compris. C'est encore plus visible pour le dépistage tel que le cancer du sein.

La démarche Mulhouse Solidaire et son plan stratégique, tout comme les travaux préparatoires au Contrat Local de Santé ont mis en évidence la nécessité d'aller-vers les publics les plus éloignés du soin et de la santé.

Un des chantiers prioritaires définis à l'issue de la démarche Mulhouse Solidaire consiste à organiser un dispositif mobile de dépistage et de prévention.

La réflexion visant à la mise en œuvre concrète de cet objectif a été pilotée conjointement par la Communauté Territoriale des Professionnels de Santé (CPTS) de Mulhouse Agglomération et le service Santé, seniors et handicap du CCAS.

Le projet vise l'égal accès de tous à la prévention et aux soins.

Pour ce faire, il doit favoriser le lien entre les acteurs de la prévention dans les quartiers et les habitants de ces quartiers, mettre en synergie les professionnels de santé, les acteurs de la prévention et promotion de la santé, et les acteurs œuvrant au plus près de la population (champ social, médico-social, socioculturel, éducatif, ...), et mettre en œuvre des actions de prévention primaire (information) et secondaire (dépistage) dans chaque lieu/quartier identifié, au plus près des personnes éloignées.

Plusieurs publics ont été identifiés comme ayant des besoins de santé spécifiques (enfants et mères, adolescents, adultes, avec des spécificités d'actions pour les femmes, personnes âgées de plus de 65 ans).

Porté par la CPTS, le projet qu'il s'agit à présent de mettre en œuvre prévoit la mise en circulation d'une Unité Mobile, qui sera constituée d'une remorque de camion, proposant des actions de prévention primaire (sensibilisation) et secondaire (dépistage) qui se rendra dans les quartiers visés, sur la base d'un planning défini.

Les premières zones ciblées sont les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de Mulhouse et de son agglomération. Cette unité mobile aura ensuite pour vocation de s'étendre sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin pour mener des actions de prévention.

La CPTS, porteur principal du projet, sera en charge du fonctionnement de l'unité mobile et de la mobilisation des professionnels de santé chargés de réaliser les opérations de prévention et de dépistage.

Le CCAS, pour sa part, assurera le lien avec les acteurs de proximité, afin de mobiliser le public, et la planification des interventions de l'unité mobile.

La mise en œuvre de ce projet suppose des moyens d'investissement et de fonctionnement.

Le coût d'investissement, 662 000 €, est assuré grâce aux contributions de la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé et la Fondation de France.

Le coût de fonctionnement annuel a été estimé à 281 600 €. Il sera couvert grâce aux subventions du Régime Local d'Assurance Maladie, de l'Etat, de l'ARS, ou encore de la CPAM et de la Fondation Macif.

Afin d'assurer sa contribution au fonctionnement du projet, le CCAS prévoit de mobiliser un agent (0,4 ETP) chargé de coordonner le réseau de partenaires, planifier les interventions de l'unité mobile, assurer le suivi administratif et l'évaluation du projet, en lien direct avec le coordinateur de la CPTS.

Pour le financement de ce poste, l'ARS attribue au CCAS une subvention de 27 000 €, au titre des exercices 2023 (9 000 €) et 2024 (18 000 €).

Un financement est aussi attendu de la politique de la Ville sur ce poste, ce qui permettra d'atteindre un temps plein.

M. Henri METZGER souhaite lier ce projet à celui qui était déjà mené « *prenons soin de nous et de nos proches* » qui consiste à former sur des domaines de santé et d'apprentissage du français (environ 300 à 400 personnes par an). L'objectif à présent est d'obtenir des personnes avec plus de compétence en matière de promotion de la santé avec un volet éthique et un volet de formation pour savoir comment entrer au contact, faire la promotion de cette action et devenir au fil des années un repérage pour les habitants.

Le vote de la délibération de ce soir porte sur l'unité mobile.

A la question de Mme Martine BATAIL concernant la rémunération des professionnels de santé, M. Henri METZGER précise qu'il s'agit pour la plupart de professionnels qui œuvraient déjà sur des projets et pour ceux qui auront notamment en charge le mammographe c'est encore en cours de négociation puisqu'ils fonctionneront comme un cabinet extérieurisé.

Pour M. Eric DEHLING il est important de préciser que nous « *allons vers* » une population dans une démarche d'informations, de prévention mais en aucun cas de consultation.

M. Henri METZGER confirme cela mais insiste sur le fait que le travail de chacun sera de maintenir cette frontière de manière positive. Il ne sera pas possible de faire de la promotion de la santé et du dépistage sans associer les préoccupations des gens sur leurs problèmes de santé quotidiens. Il faudra cependant conseiller et diriger les patients vers les professionnels de santé qui se chargeront des soins. C'est un des points sensibles du programme.

Pour M. Alfred OBERLIN la communication sera essentielle car il existe de nombreux enfants sans aucun suivi médical. La culture de la prévention est très difficile à mettre en place.

M. Eric DEHLING souhaite rajouter que cette opération ne doit pas singulariser les personnes, les patients ne viennent pas pour être repérés par les personnes qui habitent dans les quartiers.

M. Henri METZGER profite également de cet échange pour préciser que le bus du cœur sera à nouveau opérationnel la semaine prochaine.

Après délibération et vote la délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **9. Veille sociale : convention avec la Préfecture du Haut-Rhin**

Le service Solidarité, Secours et Insertion du CCAS accueille, inconditionnellement, tous les publics. C'est sa réponse qui est conditionnée à un certain nombre de critères, et notamment celui d'une certaine antériorité de résidence à Mulhouse.

Au regard de la nécessité de répondre aux besoins primaires urgents des populations précaires rencontrées, quelles que soient leurs statuts et situations, le service a conclu un partenariat avec les services de l'Etat lui permettant de répondre très rapidement à certaines situations humaines difficiles en prenant en charge, sans condition de résidence :

- ✓ l'hébergement d'urgence dans des chambres d'hôtels ou autres types d'hébergement (auberge de jeunesse, camping...) au profit de ménages sans solutions de relogement tiers, familial et/ou l'absence de réponse du 115,
- ✓ l'octroi d'aides alimentaires (bon alimentaire, régie, restaurants sociaux),
- ✓ la prise en charge de frais de transport (vignette « Pass joker », tickets de bus, frais de transport à destination d'autres villes ou départements).

L'Etat (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations) prend en charge 50% des moyens matériels, financiers et humains nécessaires pour mettre en place ces interventions, par le biais d'une subvention de 30 000 €.

La perception de cette subvention par le CCAS suppose la conclusion d'une convention, en annexe à cette délibération.

Après délibération et vote la délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **10. Rapport au conseil sur les décisions prises par délégation :**

Comme à chaque séance, il convient d'informer des décisions que le président et le Vice-Président ont pris au titre des délégations que le conseil d'administration leur a confiées.

Depuis la dernière séance, les décisions suivantes ont été prises en application de ces dispositions :

**En matière de marchés publics :**

- Conclusion d'un marché en vue de l'accompagnement de l'unité Actions et Information Seniors et handicap, d'un montant de 10 400 € HT au prestataire RELAYANCE à Mulhouse.
- Achat de deux lots relatifs à l'organisation de la fête de Noël des Aînés – qui aura lieu le 7 décembre et à laquelle vous avez tous été conviés :
  - fourniture de cadeaux distribués aux personnes âgées pour un montant de 30 000€ HT maximum au prestataire Cora Dornach.
  - spectacle de divertissement pour un montant de 4 200 € HT au prestataire SARL LPF Events (le Paradis des Sources, à Soultzmatt).

**En matière d'Aide Sociale Facultative :**

- 288 décisions individuelles, du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023, le détail était joint aux documents de séance.

Quant aux domiciliations :

- Du 1er septembre 2023 au 30 septembre 2023
  - 41 domiciliations accordées (dont 32 premières demandes)
  - 0 refus
  - 15 radiations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 15 décembre, à 17h.

Fin de la séance à 19h50

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lutz".

Michèle Lutz